

Pourquoi seuls les plus riches comme Biétry peuvent-ils avoir une fin digne en Suisse ?

écrit par Christine Tasin | 10 avril 2023



Charles Biétry révèle avoir la maladie de Charcot et aura recours au suicide assisté. © JACQUES DEMARTHON / AFP



Charles Biétry révèle avoir la maladie de Charcot et aura recours au suicide assisté. © JACQUES DEMARTHON / AFP

On a déjà abordé le sujet de l'euthanasie sur notre site, avec des discours et commentaires parfois très vifs. Le sujet est en effet et important et d'actualité. Il est nécessaire de voir tous les aspects de la loi sur l'euthanasie qui n'en sera vraisemblablement pas une, juste une « aide à mourir » dans des conditions draconiennes.

Je ne veux pas relancer le débat nous avons tous tout dit ou presque il a peu, dans l'article que j'avais écrit et les commentaires.

<https://resistancerepublicaine.com/2023/03/22/bouleversante-mireille-dumas-plaide-pour-le-droit-a-leuthanasie-merci-a-elle/>

Je l'ai déjà dit je peux comprendre que pour des raisons philosophiques ou religieuses d'aucuns ne veuillent pas en entendre parler pour eux-mêmes, mais je leur dénie le droit de se battre pour que autrui, à savoir nous, soyons privés

de cette liberté suprême.

Aujourd'hui je veux juste ajouter une pierre de plus à la réflexion de tous avec cet article sur le milliardaire Charles Biétry, atteint d'une très sale maladie, la maladie de Charcot (ou sclérose latérale amyotrophique (SLA)), qui a déjà réservé sa place en Suisse pour mourir le jour où la dégénérescence ne sera plus supportable.

Moi, bien sûr, j'applaudis. Même si on en a les moyens, il faut du courage, il est très difficile de prendre le comprimé qui va vous endormir pour toujours et Biétry l'explique très bien.

Il n'empêche que je trouve ahurissant, aberrant que, dans un pays où les avortements sont remboursés (je suis favorable à l'IVG dans une limite inférieurs à 2 mois de grossesse et à la ligature des trompes de celles qui prennent l'IVG comme contraceptif) le droit à l'euthanasie ne soit pas reconnu et que le quidam fauché n'ait que le droit d'attendre une fin de vie abominable en France.

Atteint de la maladie de Charcot, Charles Biétry va avoir recours au suicide assisté

L'ancien patron de Canal+ et du Paris Saint-Germain avoue avoir déjà planifié sa mort en Suisse, pour « ne plus souffrir » et « faire souffrir » sa famille.

Il ne veut pas encore mourir, mais a déjà tout organisé. En plein débat sur la fin de vie et alors qu'[Emmanuel Macron souhaite un projet de loi](#) sur la question d'ici la fin de

l'année, l'ancienne grande figure de l'audiovisuel sportif [Charles Biétry](#) explique pourquoi il va avoir recours au suicide assisté. Dans une interview accordée à [L'Équipe](#) et que relaie l'AFP, l'ancien grand patron de Canal+, mais également du Paris Saint-Germain, révèle être atteint de la maladie de Charcot. Malade depuis cinq ans et demi, il n'a été diagnostiqué que l'été dernier. À 79 ans, celui qui est conseiller municipal de Carnac (Morbihan) insiste : il n'en a pas fini avec la vie et se battra, mais tout est prêt.

L'ancien journaliste sportif explique comment sa maladie progresse puisqu'elle se caractérise par une paralysie progressive des muscles, et une espérance de vie n'excédant pas trois à cinq ans, une fois le diagnostic posé. Aujourd'hui en béquilles, il connaît la suite : « Membre inférieur, membre supérieur, gorge et larynx... J'en suis là », concède-t-il. Et de poursuivre : « Ensuite, tu passes aux étapes de col de première catégorie avec la difficulté, voire l'impossibilité, d'avaler [...] L'étape d'après, c'est l'attaque des poumons [...] Quand cela n'ira plus, je veux arrêter. »

« J'ai besoin du sport »

Il ne souhaite donc pas en arriver là et a « tout organisé » avec sa femme et ses enfants. « Je ne veux pas être branché sur une machine pour respirer alors qu'il n'y a plus rien, plus d'avenir. Je ne veux pas souffrir et surtout faire souffrir ma famille ». Comme le suicide assisté n'est toujours pas légal en France, Charles Biétry confie s'être « inscrit en Suisse » et que « tous les papiers sont signés ». La méthodologie est déjà très claire dans sa tête : « Tu dois prendre toi-même le dernier cachet. Ce geste-là, c'est facile de dire 'je vais le faire' quand je suis au bord de la mer à Carnac. Quand on te tend le cachet en te disant que deux minutes après, tu seras mort, ce n'est pas si simple. Mais en tout cas, tout est prêt », continue-t-il.

Cependant, il ne compte pas baisser les bras maintenant et veut « battre le record de survie », comme il le dit dans l'Équipe. Jusqu'à aller contre l'avis de ses médecins, en continuant de faire du sport. Quelque chose qui lui permet de résister à la maladie, au moins pendant un moment. « Pour garder le moral, j'ai besoin du sport. Le jour où je ne pourrai plus faire de vélo, cela ira très vite », admet l'ancien patron féru de sport. C'est d'ailleurs ce sport qui a sans doute ralenti le diagnostic : « Comme je faisais tout pour reconstruire des muscles qui partaient » (avant que la maladie ne soit diagnostiquée), « la maladie a mis du temps à sauter aux yeux », reconnaît-il. Le voyage le plus long désormais sera sans doute celui pour aller en Suisse, redoutet-il.

<https://www.lejdd.fr/societe/atteint-de-la-maladie-de-charcot-charles-bietry-va-avoir-recours-au-suicide-assiste-134521>